

Motion 1 - Mise à jour des lignes directrices

Situation initiale :

Conformément à la convention de prestations 2021-2024 entre Swiss Badminton et Swiss Olympic, chaque fédération membre doit élaborer un plan de mesures montrant comment la représentation des femmes dans les fonctions dirigeantes peut être améliorée à court, moyen et long terme.

Ainsi, Madame la Conseillère fédérale Viola Amherd et la nouvelle stratégie de Swiss Olympic exigent une proportion d'au moins 40% de femmes dans les instances dirigeantes des fédérations sportives d'ici fin 2024.

Swiss Badminton a soumis sa planification à Swiss Olympic le 30 mars 2022. La planification et les mesures correspondantes ont été approuvées par Swiss Olympic.

Voici les points que Swiss Badminton souhaite mettre en œuvre d'ici 2024 :

1. **Ancrer le principe de l'égalité des chances dans les lignes directrices : juin 2022 (nécessite l'approbation de l'AD)**
2. **Les objectifs et les mesures sont adaptés dans la stratégie (voir à ce sujet le rapport annuel 2021/22).**
3. Swiss Badminton intègre la thématique "Promotion des femmes dans les positions dirigeantes" et "Promotion des filles dans le badminton" dans **l'enseignement en présentiel dans le cadre de la formation continue Academy Club Management.**

Motion 1 :

Swiss Badminton vous prie d'accepter la mise à jour des lignes directrices avec l'ajout du texte suivant :

"L'égalité des chances pour tous les êtres humains, en particulier l'égalité des sexes et l'égalité entre les sexes, sont une évidence pour Swiss Badminton".

Les lignes directrices entreront immédiatement en vigueur après leur approbation par l'AD. L'adoption de la modification des lignes directrices requiert une majorité des 2/3. Pour le calcul de la majorité des 2/3, toutes les voix des votants présents seront comptabilisées, à l'exception des abstentions.